



**BILAN D'ACTIVITE DEPUIS 2008
ET PROJETS A VENIR**

www.brieboisee.fr

Avril 2011

PLAN

1. Ouverture
2. Rappel des compétences actuelles
3. Moyens humains
4. Moyens financiers
5. Détail des principales compétences exercées
6. Projet de territoire et projet politique

1. Ouverture

La Communauté de Communes de la Brie Boisée est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé le 7 décembre 2001. Cette communauté succède au District du même nom existant depuis le 26 décembre 1994. Ce territoire regroupe 5 communes situées à l'interface de l'agglomération parisienne et de sa ville nouvelle, Marne-la-Vallée, et de la partie rurale du département de Seine-et-Marne. Les 5 communes de Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-St-Denis regroupent désormais près de 8 000 habitants. Si l'on prend en compte les chiffres de l'I.N.S.E.E., on remarque un accroissement soutenu mais maîtrisé de la population.

Fort de ce constat, la Communauté de Communes de la Brie Boisée située au cœur de 5 000 ha de forêts et d'espaces agricoles, a pour vocation de développer un projet de territoire innovant alliant préservation du cadre de vie et de développement des services à la population.

Les renforcements successifs des compétences de l'intercommunalité témoignent de cette volonté politique et s'intègrent dans le projet de territoire décliné depuis 2008 dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Brie Boisée (seul SCoT approuvé dans le département à ce jour).

2. Rappel des compétences actuelles

Statuts de la Communauté de Communes de la Brie Boisée approuvés par l'Arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-LG-2010 n°100 du 24 décembre 2010.

Compétences

■ En matière de développement économique

- Aménagement, entretien, et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire,
- Est d'intérêt communautaire les actions de développement économique qui suivent : la plate forme d'initiative locale

■ En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Charte de Pays

■ Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

■ Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Compétences facultatives

■ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :**

- Actions de sensibilisation du public en matière de protection de l'environnement
- Assainissement non collectif
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores

■ **Politique du logement et du cadre de vie**

- Plan local de l'habitat

■ **Tourisme**

- Syndicat d'initiative

■ **Service incendie et secours**

■ **Transport**

- Transport à la demande
- Gestion locale des transports intercommunaux de voyageurs
- Animation du comité local PDU et pilotage de la déclinaison locale du PDU régional, tous modes de déplacements confondus

■ **Action sociale**

- Portage des repas à domicile
 - Téléalarme
 - Aide à domicile
 - Relais assistante maternelle
 - Etude relative à la petite enfance
 - Point information prévention jeunesse
 - Etude sur la construction d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées
-

- ❖ Ce renforcement de compétences fait suite à la prise de nouvelles prérogatives en 2007 principalement sur le volet social : Relais d'Assistantes Maternelles, Point Information Jeunesse, Portage de repas à domicile. Il est à noter que ces compétences ont été mises en place et bénéficient aujourd'hui à la population.

- ❖ Parallèlement à ce processus de renforcement de l'action de l'intercommunalité, la Communauté de Communes de la Brie Boisée est passée, depuis le 1^{er} janvier 2011, à la fiscalité professionnelle unique (F.P.U)

- ❖ Le passage à la F.P.U s'accompagne d'une importante redistribution aux communes afin que ces dernières puissent conserver des marges de manœuvre : mise en place de mécanismes de réversion en plus de l'attribution de compensation.

3. Moyens humains

En raison de la prise de nouvelles compétences, plusieurs postes ont été créés depuis 2008.

Au 1^{er} avril 2011, le personnel communautaire est composé de 9 agents dont 1 mis à disposition. Par comparaison, l'effectif était de 4 agents au 1^{er} janvier 2008 :

1 poste de catégorie A : Secrétaire général

3 postes de catégorie B : Responsable du Relais d'Assistantes Maternelles, Animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles et un Rédacteur territorial en charge de l'administration générale et de la communication.

4 postes de catégorie C : agent administratif en charge de la compatibilité et de la facturation, agent du patrimoine en charge des manifestations culturelles, agent technique en charge notamment du portage de repas et agent technique polyvalent chargé du suivi de la voirie communautaire

1 agent mis à disposition par une commune membre de l'intercommunalité : agent d'animation chargé de la mise en place d'un Point Information Jeunesse communautaire.

L'ensemble des compétences exercées par la Brie Boisée est assumé par 9 agents territoriaux pour un coût annuel d'environ 300 000 € (charges comprises).

Des projets de mutualisation du personnel entre les agents communaux et intercommunaux sont à l'étude afin de pouvoir optimiser les compétences et réduire les dépenses.

4. Moyens financiers

A l'image des moyens humains qui ont été renforcés suite à la prise de nouvelles compétences, les moyens financiers ont été accrus ces dernières années surtout depuis 2011.

Le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique et le transfert de charges ont mécaniquement augmenté le budget de la Communauté de Communes. De même, des retours financiers aux communes ont été mis en place en plus de l'attribution de compensation qui est obligatoire (Cf Code Général des Impôts et Cf Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 4 avril 2011 (Cf. exemplaire budget ci-joint), un budget de 4 716 823 € a été voté en fonctionnement (contre 2,3 Millions en 2010) et 69 172 € en investissement.

Les principaux postes de dépenses, hors reversement des produits de la TEOM, sont l'action sociale et la jeunesse, l'entretien de la voirie communautaire, la programmation culturelle, la participation au SDIS 77 et la participation au syndicat de transports.

Cette augmentation des compétences ne s'est pas traduite par un accroissement de la pression fiscale.

Une politique de mutualisation des moyens (groupement d'achats notamment sur les fournitures de bureau) et de personnel (mise à disposition de l'EPCI vers les communes et inversement) a été mise en place.

5. Détail des principales compétences exercées

✓ La prise d'une compétence « lourde » : la voirie communautaire

Depuis le 24 décembre 2010, la Communauté de Communes de la Brie Boisée assume la gestion de plus de 30 km de voirie (Cf. tableau ci-dessous). Cela va de l'entretien courant jusqu'à la réfection complète de voirie. Des consultations vont être lancées très prochainement afin de répondre aux besoins amplifiés par les conditions climatiques difficiles de l'hiver dernier. Dès le mois de janvier 2011, les principaux « nids de poules », pouvant représenter un danger de sécurité sur la voirie communautaire, ont été bouchés par une entreprise spécialisée.

Cette prise de nouvelle compétence découle de plus d'une année de réflexion et de travail afin de déterminer précisément l'état de la voirie et le contour précis de cette compétence. Un diagnostic exhaustif a été réalisé durant le 2^{ème} trimestre 2010 afin d'avoir une vision la plus précise possible sur l'état des voiries communales (environ 40 km).

A partir de cet état, l'intérêt communautaire a été défini dans un souci de solidarité et de mutualisation des moyens. Les voiries non déclarées d'intérêt communautaire, en raison de critères tels que leur état et leur importance dans le réseau routier, pourront bénéficier de fonds de concours par la Communauté de Communes.

Parallèlement, un travail important a été effectué pour déterminer les contours précis des voiries communautaires. Un accord a été trouvé en s'inspirant des réglementations en vigueur (circulaire MCTB0600022C du 20 février 2006) :

- Les sous-sols de voies publiques,
- Les talus,
- Les accotements et fossés,
- Les murs de soutènement, clôtures et murets,
- Les trottoirs,
- Les pistes cyclables,
- Les arbres,
- Les égouts,
- Les installations implantées dans l'emprise de voies publiques,

- Les ouvrages d'art,
- Les parkings situés sur et sous la voie publique,

A la suite de ce choix, la commission voirie, nouvellement créée, a déterminé un programme pluriannuel d'investissement qui avoisinera, au minimum, près d'1 Million d'Euros d'ici 5 ans. Afin de garder des marges de manœuvre financière pour assumer les autres compétences, un emprunt sera privilégié.

L'entretien annuel de la voirie coûte 165 000 € à la Communauté de Communes mais est déduit de l'attribution de compensation reversée aux communes. Toutefois, ce montant sera probablement bien en deçà des sommes réellement dépensées. Cet effort supplémentaire sera entièrement assumé par l'intercommunalité afin de soulager financièrement les communes tout en offrant un service de qualité à la population.

Enfin, pour assumer le suivi de cette nouvelle compétence, outre les services administratifs de la Brie Boisée, la mise en place d'un service voirie est prévu. Cela s'est déjà traduit par le recrutement d'un agent technique chargé d'effectuer une veille sur la voirie communautaire et d'accompagner les entreprises lors des interventions sur site.

Liste des voiries d'intérêt communautaire

Communes	Nom voirie	Linéaires (ml)
FAV	Rue de Bellevue - Favières	430
FAV	Rue d'Hermières - Favières	420
FAV	Rue du Chemin Vert	225
FAV	Rue du lavoir	75
FAV	Rue du Marais	270
FAV	Rue de la Rûcherie - Favières	460
FAV	Rue de la Saincerelle - Favières	620
FAV	Rue du Moulin Marchand - Favières	420
FAV	Chemin du Moulin - Hameau de la Route des Grès - Favières	191
FAV	Rue des Farinats - du n°19 au n°1 - Favières	260
FAV	Place Besoul - Favières	95
FAV	Rue des Farinats - Jusqu'au n°19 - Favières	580
FAV	Rue Pierreuse - Favières	270
FAV	Allée des Pommiers - Hameau de la Route des Grès - Favières	50
FAV	Rue du Tilleul Argenté - Favières	112
FAV	Rue du Moncet - Favières	215
FAV	Rue du Clos de la Sautrelle - Favières	310
FAV	Rue Lucien Cotel - Favières	160
FEB	Allée de la Mortefontaine - Ferrières en Brie	50
FEB	Rue des Coquelicots - Ferrières en Brie	250
FEB	Chemin de la Roseraie - Ferrières en Brie	100
FEB	Place Auguste Trézy - Ferrières en Brie	100
FEB	Rue des Jonquilles - Ferrières en Brie	100

FEB	Allée du Verger - Ferrières en Brie	50
FEB	Allée des Jardins - Ferrières en Brie	200
FEB	Allée du Parc - Ferrières en Brie	200
FEB	Avenue John Nuttall - Ferrières en Brie	450
FEB	Avenue Eugène Lamy - Ferrières en Brie	150
FEB	Allée Pierre Leclerc - Ferrières en Brie	500
FEB	Allée du Cimetière - Ferrières en Brie	100
FEB	Allée du Pluvier - Ferrières en Brie	200
FEB	Allée des Cèdres - Ferrières en Brie	250
FEB	Rue de Violaine - Ferrières en Brie	100
FEB	Villa de Marillac - Ferrières en Brie	150
FEB	Allée menant chez le Baron - Ferrières en Brie	700
FEB	Rue Paul Doumer - Ferrières en Brie	200
FEB	Rue Maryse Bastié - Ferrières en Brie	250
FEB	Rue Carnot - Ferrières en Brie	200
FEB	Allée de l'Orangerie - Ferrières en Brie	20
FEB	Allée de l'Espalier - Ferrières en Brie	150
FEB	Allée des Charmilles - Ferrières en Brie	500
FEB	Avenue de Paris - De la rue du 19 mars 1962 à la rue Lagny - Ferrières en Brie	394
FEB	Rue des Forges - Ferrières en Brie	100
FEB	Rue Pasteur - Ferrières en Brie	50
FEB	Avenue de Paris - de place du Moulin à vent et la rue du 19 mars 1962 - Ferrières en Brie	700
FEB	Rue du Château - Ferrières en Brie	550
FEB	Rue du 19 mars 1962 - Ferrières en Brie	100
FEB	Avenue Edouard de Rothschild - Ferrières en Brie	600

FEB	Avenue Joseph Paxton - Ferrières en Brie	900
FEB	Avenue James de Rothschild - Ferrières en Brie	600
FEB	Avenue Marie Hélène - Ferrières en Brie	200
FEB	Route de la Brosse - Ferrières en Brie	1500
FEB	Rue de la Rûcherie - Ferrières en Brie	150
FEB	Rue Roger Solengro - Ferrières en Brie	100
FEB	Rue du Général de Gaulle - Ferrières en Brie	200
FEB	Place du Moulin à Vent - Rond point - Ferrières en Brie	200
PON	Place Jean Moulin - Pontcarré	35
PON	Rue Bénénisse - Pontcarré	100
PON	Rue Petit Duc - Pontcarré	93
PON	Rue Surprise - Pontcarré	87
PON	Rue Gelinotte - Pontcarré	113
PON	Rue Solitude - Pontcarré	114
PON	Rue Dorothée + impasse - Pontcarré	120
PON	Rue Papillon - Pontcarré	152
PON	Rue Lady Beauty Fidney - Pontcarré	184
PON	Rue des Poulinières - Pontcarré	220
PON	Rue Jacques Lavergne - inclut placette du Morbras - Pontcarré	174
PON	Rue de l'Etrier - Pontcarré	133
PON	Rue de la Parenterie - Pontcarré	225
PON	Rue des Trotteurs - Pontcarré	115
PON	Rue Urgon - Pontcarré	45
PON	Rue Path - Pontcarré	112
PON	Rue Jean Meurant - Pontcarré	104
PON	Allée de la Prairie - Pontcarré	212
PON	Rue des Manouvriers - Pontcarré	160

PON	Chemin des 7 Arpents - Pontcarré	197
PON	Allée des Plants - Pontcarré	166
PON	Rue des Cours Neuves - Pontcarré	194
PON	Rue Uva - Pontcarré	84
PON	Chemin de Braque - Pontcarré	120
PON	Rue de la Bretèche - Pontcarré	205
PON	Allée de la Forêt - Pontcarré	107
PON	Avenue du Haras- Pontcarré	142
PON	Allé des Peupliers- Pontcarré	291
PON	Rue des Maisons Brûlées- Pontcarré	274
PON	Rue Henri Durand (1) : Du bassin Brantome à la rue Path- Pontcarré	300
PON	Rue Henri Durand (2) : autour du bassin Brantome- Pontcarré	370
PON	Rue Henri Durand (3) : du bassin Brantome à la rue des Maisons Brûlées - Pontcarré	161
PON	Allée du Stade- Pontcarré	122
PON	Rue du Chemin Vert- Pontcarré	740
PON	Grande Rue (4) : de La Poste à l'extrémité Sud- Pontcarré	900
PON	Grande Rue (2) : de l'entrée de la commune au numéro 22- Pontcarré	400
PON	Grande Rue (1) : du rond point à l'entrée de la commune- Pontcarré	800
PON	Grande Rue (3) : du numéro 22 à La Poste- Pontcarré	300
VLC	Rue Traversière - Villeneuve le Comte	75
VLC	Rue Hardy - Villeneuve le Comte	52
VLC	Allée Thibaut de Champagne - Villeneuve le Comte	256
VLC	Rue Gambetta - Villeneuve le Comte	92
VLC	Rue des Remparts - Villeneuve le Comte	64
VLC	Place de l'Eglise - Villeneuve le Comte	124

VLC	Place de la Mairie - Villeneuve le Comte	57
VLC	Place de la Fontaine - Villeneuve le Comte	113
VLC	Allée Léon Moulin/Place Clos St Nicolas- Villeneuve le Comte	390
VLC	Allée Prévôt Gebert - Villeneuve le Comte	103
VLC	Rue Victor Hugo et Place du Maréchal Leclerc - Villeneuve le Comte	126
VLC	Rue de Provins - Villeneuve le Comte	1280
VLC	Allée Couperin - Villeneuve le Comte	79
VLC	Allée Antoine Coysevox - Villeneuve le Comte	218
VLC	Rue Pasteur - Villeneuve le Comte	170
VLC	Rue de la Garenne - Villeneuve le Comte	204
VLC	Place Edmond James De Rothschild - Villeneuve le Comte	190
VLC	Rue Saint Germain - Villeneuve le Comte	188
VLC	Rue de Naples - Villeneuve le Comte	172
VLC	Rue Jean Mermoz - Villeneuve le Comte	183
VLC	Rue Gaucher de Chatillon - Villeneuve le Comte	147
VLC	Rue de la Gare - Villeneuve le Comte	171
VLC	Rue de l'Ermitage - Villeneuve le Comte	144
VLC	Rue Chanzy - Villeneuve le Comte	159
VLC	Allée du Docteur Bajon - Villeneuve le Comte	151
VLC	Allée Denis Boutinot - Villeneuve le Comte	88
VLC	Allée de la Pointe (1) - Villeneuve le Comte	240
VLC	Place Cordier de Saint Rose - Villeneuve le Comte	146
VLC	Rue de la Mairie - Villeneuve le Comte	84
VLC	Chemin des Meuniers - Villeneuve le Comte	306
VLC	Avenue Jules Ferry - Villeneuve le Comte	138
VLC	Boulevard de l'Est - Villeneuve le Comte	438
VLC	Boulevard de l'Ouest - Villeneuve le Comte	471

VLC	Rue Basse des Fosses - Villeneuve le Comte	387
VLC	Boulevard du Nord - Villeneuve le Comte	280
VLC	Rue de Paris - Villeneuve le Comte	934
VLC	Rue de la Croix de Tigeaux - Villeneuve le Comte	838
VSD	Rue de la Source - Villeneuve Saint Denis	196
VSD	Rue de la Grande Cour - Lieu dit la Dénicherie - Villeneuve Saint Denis	100
VSD	Rue Pierre Demay - Villeneuve Saint Denis	435
VSD	Chemin du Moulin - Lieu dit la Dénicherie - Villeneuve Saint Denis	191
VSD	Sentier du Gibet - Accès rue Pierre Demay - Villeneuve Saint Denis	60
VSD	Rue de la Guérinière - Villeneuve Saint Denis	106
VSD	Rue de la Guette - Lieu dit la Guette - Villeneuve Saint Denis	335
VSD	Sentier du Gibet - Accès route de Serris - Villeneuve Saint Denis	100
VSD	Allée du Bois de Grain - Villeneuve Saint Denis	1091
VSD	Allée verte Villeneuve Saint Denis	183
VSD	Rue du Bout du Monde – bourg Villeneuve Saint Denis	255
VSD	Rue des Tournelles Villeneuve Saint Denis	147
VSD	Rue du Bout du Monde – Prolongement Villeneuve Saint Denis	877

✓ La prise de la compétence développement économique

Cette compétence transférée récemment confie à la Brie Boisée des prérogatives importantes en termes de développement économique. Désormais, la Communauté de Communes a à sa charge une partie des zones d'activités déjà existantes.

En outre, certaines parcelles ont été déclarées d'intérêt communautaire et permettront à l'avenir de mettre en place, par exemple, des zones d'activité communautaire.

- ✓ La poursuite d'une politique volontariste : le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)



Ce Relais est ouvert depuis le 2 février 2009 avec l'arrivée de Madame Yvette CRUAULT, Educatrice Chef de Jeunes Enfants, responsable du RAM.

Missions principales du Relais :

- Construire un partenariat avec les Maisons Départementales des Solidarités du Conseil Général 77, avec les 5 communes de la Brie Boisée : Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis et avec les Relais de Seine-et-Marne.
- Créer des permanences d'accueil avec et sans rendez-vous pour les familles et les assistantes maternelles, dans les locaux mis à disposition dans les différentes communes.
- Organiser des animations régulières pour les enfants sous la responsabilité de leur assistante maternelle et des réunions à thème pour ces dernières.
- Organiser des réunions d'information en direction des assistantes maternelles compte tenu de la législation.
- Communiquer sur les prestations offertes par le Relais.
- Susciter et promouvoir la professionnalisation de l'accueil à domicile.

Le matériel à disposition du Relais :

- Un véhicule de service du fait des ateliers d'éveil et des permanences d'accueil du public itinérants.
- Du mobilier de bureau, un téléphone et un téléphone portable, un ordinateur et ordinateur portable, une imprimante et une imprimante portable, une clé 3G donnant accès à internet, du matériel pédagogique, éducatif et d'aménagement des espaces de jeu pour les enfants, livres, cd, magazines spécialisés.

Heures d'ouverture au public (Hors vacances scolaires, jours fériés
et absences de la responsable du R.A.M.)

	PONTCARRE	FERRIERES EN BRIE	FAVIERES	FERRIERES EN BRIE	VILLENEUVE LE COMTE
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p>9h 00 11h00</p>	<p>Ateliers d'éveil Salle Edith Piaf Maison des Associations 2 groupes en alternance</p>	<p>Bibliothèque de Ferrières en Brie (sous réserve d'inscription)</p>	<p>Ateliers d'éveil En alternance Bibliothèque de la Route 1 mercredi sur 2</p>	<p>Ateliers d'éveil Centre de loisirs 3 groupes en alternance</p>	<p>Ateliers d'éveil Salle des fêtes 1 vendredi sur 2</p>
			<p align="center">JEUDI</p>		
<p>14h00 16h00</p>	<p>Permanence du Public sans RDV (1 semaine sur 2) Salle Edith Piaf Maison des Associations</p>	<p>Permanence Téléphonique</p>	<p>Permanence du Public sur RDV uniquement 1er jeudi en Mairie de FAVIERES et 3ème Jeudi du mois en Mairie de VILLENEUVE St DENIS</p>	<p>Permanence du Public sans RDV 2ème et 4ème jeudi Bureau RAM</p>	<p>Permanence du Public sans RDV (1 semaine sur 2) Salle Hardy</p>
<p>16h00 18h00</p>	<p>Permanence du Public avec RDV (1 semaine sur 2) Salle Edith Piaf Maison des Associations</p>	<p>Permanence Téléphonique</p>	<p>Permanence du Public sur RDV uniquement 1er jeudi en Mairie de FAVIERES et 3ème Jeudi du mois en Mairie de VILLENEUVE St DENIS</p>	<p>Permanence du Public avec RDV 2ème et 4ème jeudi Bureau RAM</p>	<p>Permanence du Public avec RDV (1 semaine sur 2) Salle Hardy (17h45 maxi)</p>

Synthèse : Le R.A.M. de la Brie Boisée est aujourd'hui connu et utilisé par les assistantes maternelles et les familles. La responsable du Relais est une personne ressource et reconnue à l'échelle départementale. De nombreuses relations se sont mises en place avec les relais et les partenaires extérieurs : C.A.F., P.M.I., U.A.S. ... Des animations communes avec les relais voisins comme celui de la Communauté de Communes du Val Bréon ont été réalisées : interventions de juristes, ateliers d'éveil musical...

A la vue de ce bilan très positif, un nouveau poste a été créé afin de développer les activités du relais et de l'ouvrir sur de nouveaux services : animations autour de la garde à domicile et mise en place d'ateliers d'éveil parents-enfants. Cette évolution s'inscrit parfaitement dans le nouveau contexte réglementaire des R.A.M.

✓ Le portage de repas à domicile



Contexte de la mise en place de ce service :

La Communauté de Communes de la Brie Boisée regroupe 5 communes, Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis représentant près de 8 000 habitants (en 2009 source INSEE)

Les personnes âgées (plus de 60 ans), qui représentent près de 16 % des habitants de la Brie Boisée, ont besoin de services innovants leur permettant de rester à leur domicile le plus longtemps possible.

Basée sur ce constat et désireuse d'offrir une solution répondant aux besoins de ces personnes fragiles et isolées, la Communauté de Communes de la Brie Boisée a décidé de mettre en place le service de portage de repas à domicile sur les 5 communes de l'intercommunalité.

Présentation du service :

Ce service ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en difficulté, ne se résume pas à un acheminement de denrées alimentaires à l'instar de ce que pourrait proposer des entreprises privées.

Il s'agit, 6 jours sur 7, y compris les jours fériés, de recréer du lien social tout en permettant aux personnes âgées de faciliter leur vie quotidienne en leur proposant un plateau repas de qualité, équilibré et avec un tarif très abordable (5 € à son lancement puis 5,20 € depuis le mois de septembre 2008). *En cas de difficulté de règlement, nous recherchons systématiquement une solution afin que les personnes puissent continuer à utiliser ce service en toute dignité (famille, Mairies-CCAS...).*

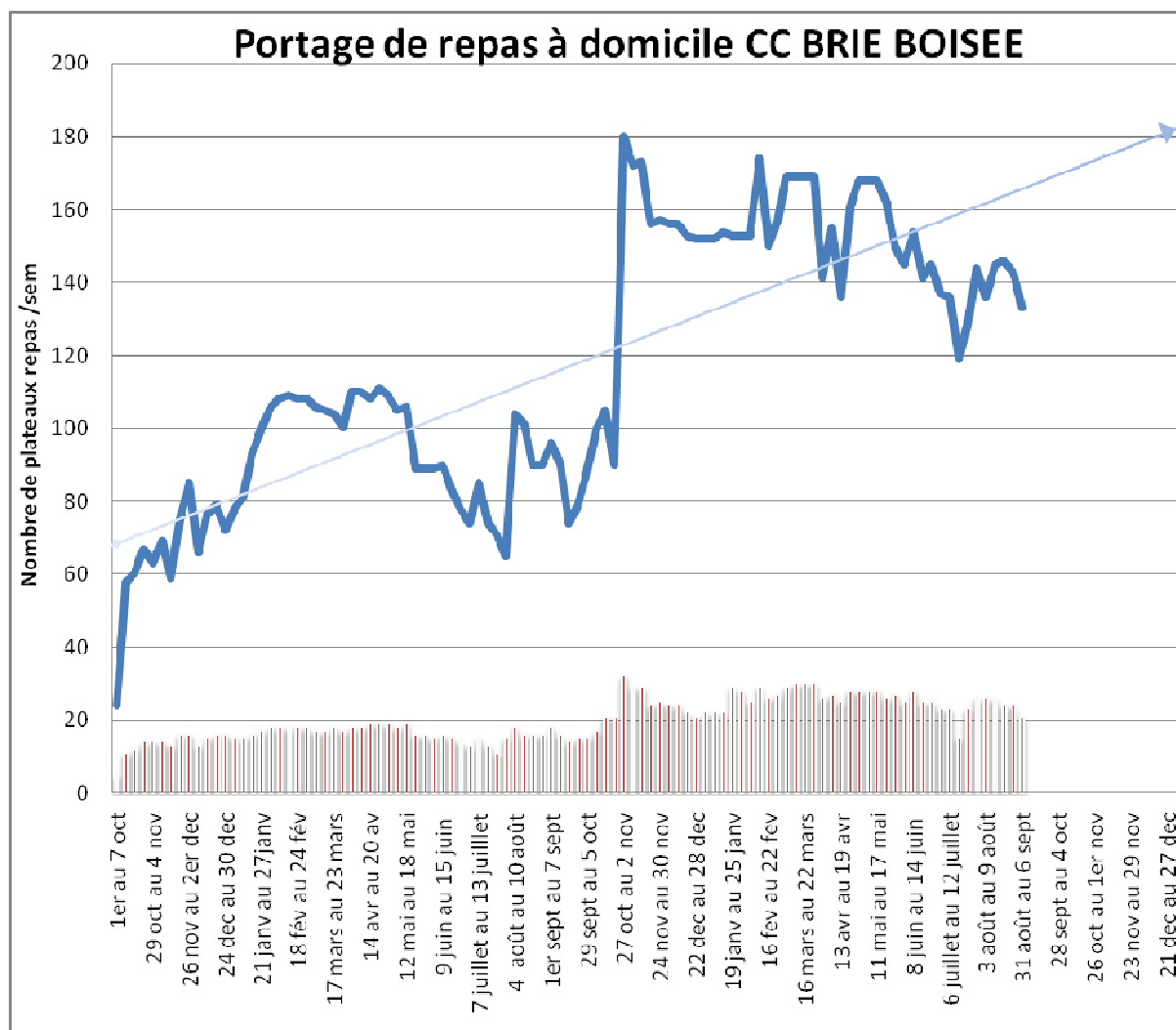
Les plateaux repas sont élaborés par un prestataire extérieur (répondant aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire) qui livre chaque jour les denrées alimentaires sous vide dans une armoire frigorifique sécurisée.

Les utilisateurs du service ont le droit à un plateau comprenant une entrée, un plat principal, un fromage et un fruit ou un dessert. La nourriture livrée est facilement réchauffable avec un micro-ondes.

La livraison des plateaux repas est assurée du lundi au vendredi (les plateaux repas du samedi sont livrés avec ceux du vendredi) de 9H à 12H30.

- Moyens humains pour ce service : un mi-temps pour la livraison et un mi-temps pour le suivi administratif.
- Moyens techniques pour ce service : un véhicule frigorifique dédié uniquement à ce service a été acheté.
- Moyens financiers :
 - o l'achat des plateaux repas (plus de 10 000 par an) → 50 000 €
 - o le personnel : 30000 € charges comprises
 - o l'entretien du véhicule + l'essence : 3 000 € par an.

EVOLUTION DE L'UTILISATION DU SERVICE ENTRE 2007 ET 2009



2007 →

→ **2009**

Légende :

▬ Nombre de plateaux repas distribués par semaine

◆ Courbe de tendance



Nombre de personnes âgées qui utilisent au moins une fois dans la semaine le service de portage de repas à domicile

Statistiques :

Moyenne de plateaux repas distribués /semaine : 117

Moyenne des plateaux repas distribués/jour : 24 .

Utilisateurs quotidiens : 20

Personnes inscrites au service au 1^{er} septembre 2009 : 41

Age moyen en 2009 des personnes inscrites au service : 84 ans (de 61 à 99 ans)

Depuis 2009, la demande s'est encore accrue puisque l'on arrive désormais à 40 plateaux repas par jour. Des campagnes d'information ont permis de faire connaître ce service à un public généralement peu réceptif.

En 2010, un service supplémentaire a été mis en place. Cela consiste à la livraison d'un plateau repas pour le dîner (potage de légumes+laitage ou fromage et fruits).

✓ La programmation culturelle

La Communauté de Communes de la Brie Boisée soutient activement la programmation culturelle en finançant l'Association Animation et Culture de la Brie Boisée depuis 1995.

L'association **Animation et Culture de la Brie Boisée** a été créée en 1995 dans le but de promouvoir les manifestations intercommunales au sein des 5 communes que forment la Brie Boisée : *Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve le Comte et Villeneuve Saint Denis.*

La population de la Communauté de Communes s'élève à plus de 8000 habitants.

La zone de chalandise est estimée à 150 000 habitants et à 300 000 habitants si on étend la zone à une dizaine de kilomètres autour du Château de Ferrières.

En effet, bien que rurale, la Brie Boisée est située au milieu d'une forte zone d'attraction qui s'étend :

- au nord : avec la ville nouvelle de Marne la Vallée et le Parc Disneyland,
- au sud : avec les villes de Tournan-en-Brie et de Gretz-Armainvilliers, ainsi que le Val Bréon,
- à l'est : avec Roissy-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière...

L'association A.C.B.B. permet à la Communauté de Communes de la Brie Boisée de marquer son identité en dynamisant sa vitrine culturelle.

Depuis 2006, année de la 1^{ère} véritable saison culturelle de la Brie Boisée, soutenue à ce titre par le Conseil Général, l'A.A.C.B.B. diversifie son offre culturelle.

En 2010, plus de 4000 personnes ont assisté à une de nos manifestations.

En 2011, près d'un rendez-vous mensuel est proposé à notre public.

En janvier : Concert du Nouvel An avec Feu d'artifice,

En février : Spectacles pour enfants de 4 à 10 ans,

En mars : Thé dansant,

En avril : Concert de printemps, Théâtre et Œufs de Pâques,

En mai : Expo Brie'Arts,

En juin : Concert de musique : Orphée aux enfers d'Offenbach,

En septembre et octobre : 7^{ème} Festival de musique (3 concerts).

La force de ce projet :

- ✓ *Réunir les différentes générations en proposant une tarification favorisant le public jeune et les seniors*
- ✓ *Rompre l'isolement rural et développer les échanges en se rendant au plus près des habitants*
- ✓ *Valoriser et rendre accessible la culture pour toute la population y compris pour les personnes les plus fragiles (demandeurs d'emploi, jeunes, retraités, handicapés...)*
- ✓ *Mettre en valeur le patrimoine historique de la Brie Boisée en mettant en place des spectacles dans des lieux à haute valeur patrimoniale (Château de Ferrières-en-Brie, Eglise de Villeneuve-le-Comte...)*
- ✓ *Mettre à la disposition du public une culture de qualité (forte présence d'artistes professionnels – partenariat avec notamment le Théâtre des Blancs Manteaux)*
- ✓ *Promouvoir les talents du territoire (professionnels ou amateurs)*

L'objectif de ce projet :

A l'échelle de la région parisienne, l'offre culturelle et artistique est très importante. Pourtant, on constate une carence accrue en zone périurbaine et rurale située à proximité immédiate de cette région très fortement imprégnée de culture et d'art.

L'objectif de cette programmation, qui attire désormais plus de 4 000 spectateurs par an, est de proposer à la population une offre locale de qualité capable de réunir tous les publics.

Un effort a été fait pour diversifier l'offre et attirer ainsi un nouveau public : spectacles pour enfants, concert de musique classique en partenariat avec le conservatoire de Bussy St Georges (Tarif unique à 6 Euros), spectacles humoristiques traitant des sujets d'actualité, concert de Gospel, exposition de peinture en plein air sur un site patrimonial remarquable (Ferme de St Ouen – Favières)...

L'ambition de ce projet :

- ✓ *Proposer un contenu culturel et artistique de qualité*
- ✓ *Mettre en valeur la vie locale de la Brie Boisée*
- ✓ *Assoir la programmation culturelle à l'échelle départementale*
- ✓ *Dynamiser le tissu culturel et artistique local*
- ✓ *Développer la participation et l'appropriation des manifestations par les habitants*
- ✓ *Professionaliser la programmation tout en permettant aux talents locaux (professionnels et amateurs) de se lancer*
- ✓ *Associer cette politique culturelle volontariste aux actions déjà menées dans le cadre du social, de l'enfance et de la jeunesse*

Synthèse : la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Boisée est de promouvoir une culture de proximité de qualité permettant à tous les publics de développer leur curiosité et leur pratique culturelle. Trois priorités ont été définies en partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne :

1. la mise en place de manifestations importantes capables d'intéresser du public venant de l'extérieur du territoire,
2. Développer une culture à l'attention des plus jeunes. Mise en place de partenariat avec les structures déjà existantes telles que les conservatoires,
3. Développer la pratique culturelle auprès de la population.

✓ Le soutien de la politique jeunesse

○ **Le Point Information Jeunesse**

La Communauté de Communes de la Brie Boisée consciente des carences relatives à l'information jeunesse, souhaite mettre en place un lieu d'information ouvert à tous les jeunes de 15 à 29 ans. Cette structure sera itinérante afin d'être au plus près des besoins des jeunes. Ce projet découle de plusieurs études menées, notamment dans le cadre du Contrat C.L.A.I.R., sur l'enfance et la jeunesse.

Un diagnostic a été réalisé afin de déterminer les axes prioritaires du Point Information Jeunesse. L'ouverture de ce nouveau service doit intervenir entre le mois de juin et le mois de septembre 2011. Une labellisation de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex-DDJS) est impérative avant l'ouverture.

L'Information Jeunesse (I.J.), c'est quoi ?

- ✚ Un espace public où convergent des informations locales, départementales, régionales, nationales et européennes. Il constitue un véritable support à la vie pratique ;
- ✚ Un lieu d'informations pratiques et actualisées ;
- ✚ Un accueil anonyme, personnalisé et entièrement gratuit ;
- ✚ Une première réponse à toutes les questions sur la formation, l'emploi, les métiers, la santé, le logement, la vie sociale, les loisirs, les sports, les vacances, la vie quotidienne et l'international ;
- ✚ Un lieu d'écoute, de convivialité, de dialogues, d'échanges, de propositions et de rencontres avec les professionnels et les acteurs locaux ;
- ✚ Une aide technique et pédagogique pour l'élaboration ou la concrétisation d'un projet personnel.

⇒ Pour qui ?

- ✚ Pour tous les jeunes qui sont à la recherche d'une information, d'un accompagnement.
- ✚ Le lieu peut également s'adresser aux familles, aux professionnels qui se posent des questions et qui sont à la recherche d'informations liées à la jeunesse.

⇒ Que peut-on y trouver ?

La documentation nationale et régionale du C.I.D.J. et celle des communes de la Brie Boisée, ainsi qu'une documentation en libre service sur les neufs thématiques de l'Information Jeunesse (I.J.) :

1. Les études,
2. Les métiers,
3. Les formations,
4. L'emploi,
5. La vie quotidienne,
6. L'international,
7. Les loisirs,
8. Les sports,
9. Les vacances.

OBJECTIFS GENERAUX

- ✚ INFORMER LES JEUNES SUR LES ACTIONS ET LES STRUCTURES LES CONCERNANT SUR LE TERRITOIRE
- ✚ S'ADRESSER À UN PUBLIC LE PLUS LARGE POSSIBLE
- ✚ AIDER LES JEUNES A DEVENIR DES CITOYENS RESPONSABLES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Animer le Point Information Jeunesse :

- ✚ Diversifier les actions ;
- ✚ Favoriser la connaissance et la découverte des structures déjà existantes sur les communes ;
- ✚ Inciter les jeunes à s'impliquer dans une démarche de projets, d'orientation et de professionnalisation ;
- ✚ Participer à la vie locale ;
- ✚ Informer sur les droits et les devoirs.

Activités Principales :

- ✚ Apporter l'information vers la jeunesse de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, en allant à la rencontre des publics âgés de 15 à 29 ans.
- ✚ Elaborer des documents pédagogiques et d'information / supports itinérants.

○ ***Mise en place d'un intervenant-sport***

La Communauté de Communes de la Brie Boisée, suite à des travaux menés dans le cadre de ses commissions de travail, va mettre en place un intervenant sport pour les écoles primaires à compter de la rentrée 2011.

L'objectif est de développer les pratiques sportives chez les plus jeunes. Un éducateur sportif sera recruté pour la rentrée et du matériel sera acheté afin de mener à bien les animations sportives.

○ ***Mise en place d'un partenariat avec les communes de la Brie Boisée afin de développer des actions en faveur de la jeunesse.***

La Communauté de Communes de la Brie Boisée dépense près de 100 000 € chaque année afin de soutenir les actions menées par les communes membres de l'intercommunalité en faveur de la jeunesse :

- Partenariat avec la Commune de Ferrières-en-Brie, pour plus de 70 000 € de financement, des séjours hiver et été qui bénéficient à près de 170 jeunes par an sur 4 séjours.

- Mise en place de sorties culturelles et sportives en partenariat avec les structures jeunesse des communes de la Brie Boisée : sortie Rugby pour la finale du Top 14, stage de football, sortie finale de handball...

○ **Mise en place d'une politique de mutualisation des moyens entre les accueils de loisirs**

- Partenariat avec l'accueil de loisirs de Pontcarré afin de mettre en place un mode de garde pour les enfants durant le mois d'août.
- Mutualisation des spectacles à l'attention des enfants des accueils de loisirs : spectacle de Noël, course d'orientation...

Exemple de communication :



✓ La Brie Boisée, c'est aussi...

- Une adhésion au Syndicat de Transports de Marne-la-Vallée. Ce syndicat a permis la mise en place de 3 lignes régulières sur la Brie Boisée,

coût de 120 000 € par an,

- Un partenariat avec le SIETOM et le SIETREM afin de gérer au mieux les déchets ménagers,

- Un partenariat avec Initiatives 77 pour la mise en place de chantiers d'insertion spécialisés dans les métiers de l'environnement. Ce dispositif permet à 12 salariés de travailler pendant plus d'un an afin de se réinsérer dans le monde professionnel,

coût de 50 000 € par an,

- Un partenariat avec la Police Nationale pour la Brigade Equestre,

coût de 20 000 € par an,

- Un partenariat avec l'Agence des Espaces Verts pour développer l'écocitoyenneté chez les jeunes élèves du primaire. L'intégralité des écoles de la Brie Boisée bénéficie de ce dispositif,

coût de 7 000 € par an,

- Un partenariat avec Codérando 77 (F.F.R.P.D.) et l'Agence des Espaces Verts afin de mettre en place des boucles de chemins de randonnée,

 - Un partenariat avec les collectivités de la Brie Centrale (C.C du Val-Bréon et des Sources de l'Yerres) et le Conseil Général de Seine-et-Marne qui a aboutit au Contrat C.L.A.I.R. Outre le financement des nouveaux services à la population, c'est à partir des réflexions menées entre ces collectivités que le Livre-Blanc sur Villages-Nature a été imaginé et réalisé.
- C'est aussi des participations aux fonctionnements de nombreux syndicats de communes, une aide à la mobilité des personnes âgées, des partenariats avec les missions locales pour l'aide aux personnes à la recherche d'emploi...

6. Projet de territoire et projet politique

La Communauté de Communes de la Brie Boisée est un territoire en pleine mutation mais qui a su garder sa spécificité axée sur la préservation du cadre de vie et le développement des services à la population.

De nombreux partenariats ont été mis en place avec les structures voisines, que ce soit avec les territoires plus ruraux (Communauté de Communes du Val-Bréon et des Sources de l'Yerres) mais également plus urbanisés tels que Marne-la-Vallée. C'est à ce titre que la Communauté de Communes de la Brie Boisée porte un projet majeur : **les Maisons de l'Environnement.**

Ce projet inscrit au GP3-Marne-la-Vallée est soutenu par les fonds régionaux. Le projet est désormais lancé et une validation définitive doit intervenir au mois de juin 2011. L'investissement et le fonctionnement seront pris en charge par la Brie Boisée. Cela représente un coût estimé à près de 2,5 € Millions d'Euros d'investissement...

Ce projet basé sur la mise en valeur du patrimoine naturel est constitué de plusieurs « maisons » de l'environnement reliées entre-elles par des chemins de randonnée et autres liaisons douces.

Ce projet s'inscrit parfaitement avec les attentes actuelles de la population et des complémentarités pourraient être trouvées avec les « Villages-Nature » portés par les sociétés Disney et Pierre&Vacances.

La Communauté de Communes de la Brie Boisée suit avec attention l'avancée de ce dossier en étant en relation permanente avec les pouvoirs publics et les porteurs du projet afin de le prendre en compte dans le projet de territoire qu'elle entend défendre.

